

# Élections CCMA de Créteil

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



CrÉSEP SUNDEP  
Académie de Créteil

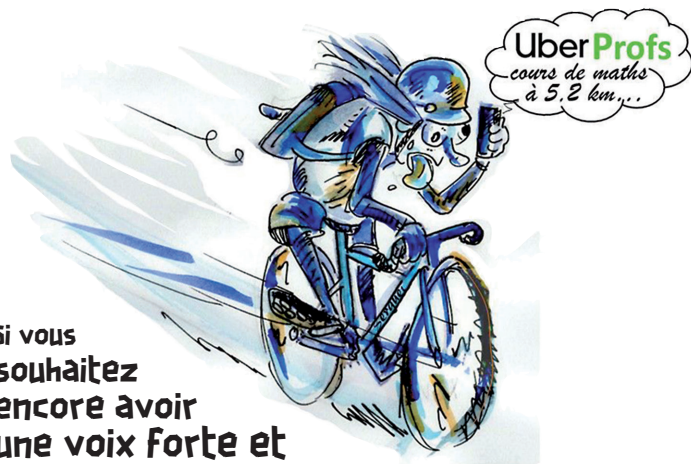
## Voter CrÉSEP SUNDEP à la CCMA,



- c'est revendiquer des **salaires décents** et des **conditions de travail correctes**,
- c'est lutter pour la **sécurité de l'emploi** des maîtres auxiliaires,
- c'est défendre la **liberté de conscience** et la **liberté pédagogique**,
- c'est agir contre les **abus de pouvoir** de certains chefs d'établissement.

Vous appréciez notre expérience,  
notre pugnacité, notre efficacité

CONFORTEZ-NOUS  
DANS NOTRE ACTION :  
**VOTEZ POUR NOUS !**



Si vous souhaitez encore avoir une voix forte et combative en CCMA, votez SUNDEP Solidaires !

## Au CréSEP SUNDEP Solidaires, nous sommes POUR

- › Une **amélioration de la situation des précaires** : le CréSEP SUNDEP demande un mouvement pour organiser l'affectation des maîtres auxiliaires et une augmentation substantielle de leur rémunération. **Il est inadmissible qu'un MA au premier échelon touche le SMIC !**
- › La **transmission obligatoire** aux maîtres de toutes les informations le concernant envoyées au rectorat, et le contrôle de celles-ci par le rectorat.
- › L'**augmentation des moyens alloués**, notamment pour dédoubler des classes surchargées.
- › La **liberté de conscience**.
- › Le **respect des textes réglementaires**.
- › La suppression de la formation des stagiaires à l'ISFEC et la **formation commune des stagiaires du privé et du public** dans les INSPE.

Le **CréSEP SUNDEP Solidaires** demande à l'État de **réaffirmer son rôle d'employeur en nous défendant** lorsque certains chefs d'établissement commettent des abus de pouvoir. La **protection fonctionnelle** doit être octroyée aux maîtres qui se sentent menacés dans l'exercice de leurs fonctions !

## NOTRE ACTION

### en tant qu'élus à la CCMA

Nos élus ont toujours été et resteront toujours totalement indépendants des directions de nos établissements et des directions diocésaines.

Au rectorat, nous avons dénoncé :

- Les **abus des chefs d'établissement qui en demandent toujours plus aux maîtres** : nombre excessif de journées pédagogiques, bénévolat forcé sous la forme de tâches administratives présentées comme obligatoires, etc.
- L'**illégalité des activités et des journées liées à l'aspect confessionnel**, qui n'ont pas à être imposées aux agents publics que nous sommes.
- L'**injustice de la non attribution de la prime de fidélisation des agents du 93** aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. Devant l'inertie de l'administration, le CréSEP SUNDEP Solidaires a engagé une **procédure au Conseil d'État**.

## Au CréSEP SUNDEP Solidaires, nous sommes CONTRE

- › La **charge de travail accrue** (réunions, PPS, PAP, projets) sans contrepartie financière.
- › La **destruction du lycée professionnel** qui conduira à de nombreuses suppressions de postes et à une baisse de la qualité de l'enseignement pour les élèves.
- › La **souffrance au travail** et le **harcèlement moral** de la part de certaines directions.
- › Le pouvoir donné aux chefs d'établissement de **retarder notre avancement** lors des rendez-vous de carrière.
- › Les **conditions d'accès à la classe exceptionnelle** qui empêchent la majorité d'entre nous d'y accéder.
- › Les chefs d'établissement qui **détournent des fonds publics** en se déclarant des heures d'enseignement qu'ils n'assurent pas.
- › Le « **préaccord** » nécessaire pour enseigner dans les établissements catholiques.